

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 mai 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-060

BUDGET PRINCIPAL

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
POUR L'EXERCICE 2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 avril 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 7 mai 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 6
mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de
ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue,
Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa
et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Mihidoiri Ali, Mme Catherine Gossard
11^{ème} adjointe par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain
Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Alain Iafar par M.
Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par Mme
Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-060

**BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 23 avril 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 685 000 € en section de fonctionnement et à 3 463 00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 79 278 000 € en section de fonctionnement et à 20 913 000 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



OLIVIER HOARAU

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la décision modificative n°1 (DM 1) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2025.

■ En section de fonctionnement

Après le vote du Budget Primitif (BP), la section s'équilibrait à 78 593 000 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 685 000 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 79 278 000,00 €.

■ En section d'investissement

Après le vote du Budget Primitif (BP), la section s'équilibrait à 17 450 000 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster entre elles les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 3 463 000 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 20 913 000 €.

■ Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 685 000 € en section de fonctionnement et à 3 463 000 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 79 278 000 € en section de fonctionnement et à 20 913 000 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Décision Modificative (DM) numéro 1 s'équilibre à 79 278 000 € en fonctionnement et à 20 913 000 € en section d'investissement. Les principales modifications budgétaires sont présentées ci-après.

■ **Au niveau des recettes :**

Chapitre	Budget primitif	DM1	Total budget
013 - Atténuations de charges	430 000,00		430 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	830 000,00	36 168,48	866 168,48
73 - Impôts et taxes	34 000 000,00	-1 298 992,05	32 701 007,95
731 – Fiscalité directe	21 040 000,00	339 589,00	21 379 589,00
74 - Dotations et participations	16 535 000,00	776 105,18	17 311 105,18
75 - Autres produits de gestion courante	1 475 000,00	529 862,24	2 004 862,24
76 - Produits financiers	53 000,00		53 000,00
78 – Reprise sur provision	2 230 000,00	2 267,15	2 232 267,15
Recettes réelles	76 593 000,00	385 000,00	76 978 000,00
042 - Transferts entre sections	2 000 000,00	300 000,00	2 300 000,00
Recettes d'ordre	2 000 000,00	300 000,00	2 300 000,00
Recettes de l'exercice	78 593 000,00	685 000,00	79 278 000,00

Au niveau des recettes de fonctionnement, les ajustements portent :

- au chapitre 73, la diminution de l'octroi de mer ;
- au chapitre 731, une augmentation des contributions fiscales;
- au chapitre 74, sur le montant de la DGF (à la baisse), sur la dotation de compensation de la taxe foncière bâti et la dotation d'aménagement des communes (à la hausse)

■ **Au niveau des dépenses :**

Chapitre	Budget avant DM1	DM1	Total budget
011 - Charges à caractère général	9 320 000,00	388 807,51	9 708 807,51
012- Charges de personnel	46 700 000,00		46 700 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	16 558 000,00	296 192,49	16 854 192,49
66 - Charges financières	1 165 000,00		1 165 000,00
67 - Charges spécifiques	50 000,00		50 000,00
68 - Dotations aux provisions	0,00		0,00
Dépenses réelles	73 793 000,00	685 000,00	74 478 000,00
042 - Transferts entre sections	4 000 000,00		4 000 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	800 000,00		800 000,00
Dépenses d'ordre	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00
Dépenses de l'exercice	78 593 000,00	685 000,00	79 278 000,00

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'ajustement principal porte sur les charges à caractère général : + 388 K€ (chapitre 011), portant les prévisions à 9,7 M€, ainsi qu'un abondement des charges de gestion courantes (subventions) de 296 K€ pour atteindre 16 854 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La DM N°1 s'équilibre à 3 463 000 € en section d'investissement. Les principales modifications sont présentées ci-après.

■ **Au niveau des recettes :**

Les recettes complémentaires (275 000 €) portent sur le produit de FCTVA (fonds de compensation de la TVA - chapitre 10), sur les subventions d'investissement (757 K€ au chapitre 13), et sur les immobilisations financières (1 600 K€ au chapitre 27).

Les inscriptions pour les opérations sous mandat (compte de tiers, chapitre 458x) s'équilibrent en dépenses et recettes.

Chapitre	Budget avant DM1	DM1	Total budget
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 400 000,00	275 000,00	1 675 000,00
13 - Subventions d'investissement	3 200 000,00	757 300,00	3 957 300,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00		5 000 000,00
27 - Autres immobilisations financières		1 600 000,00	1 600 000,00
024 - Produits de cessions d'immobilisation			0,00
Recettes réelles	9 600 000,00	2 632 300,00	12 232 300,00
45.. Opération sous mandat -	50 000,00	830 700,00	880 700,00
Opérations sous mandat	50 000,00	830 700,00	880 700,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	800 000,00	0,00	800 000,00
040 - Transferts entre sections	4 000 000,00		4 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Recettes d'ordre	7 800 000,00	0,00	7 800 000,00
Recettes de l'exercice	17 450 000,00	3 463 000,00	20 913 000,00

■ Au niveau des dépenses :

Divers ajustements sont opérés au niveau des chapitres de dépenses d'équipement (chapitres 20 / 21 / 23 / 27), par intégration des recettes nouvelles et par virements de crédits entre chapitres.

Les opérations sous-mandat concernent les travaux effectués par la collectivité pour le compte du Territoire de l'Ouest (TO), dans le cadre des travaux de voirie et des travaux intervenant sur le réseau pluvial, relevant de la compétence du Territoire de l'Ouest, de la sécurisation des parcelles privées, ainsi que sur la RHI Kartié Rivières des galets Ces travaux étant remboursés à la ville par le TO, les inscriptions sont identiques en dépenses et en recettes.

Chapitre	Budget avant DM1*	DM1	Total budget*
20 - Immobilisations incorporelles	350 000,00	264 000,00	614 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	580 000,00	165 000,00	745 000,00
21 - Immobilisations corporelles	3 990 000,00	-190 000,00	3 800 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 370 000,00	33 300,00	2 403 300,00
27 - Autres immobilisations financières	910 000,00	2 060 000,00	2 970 000,00
Dépenses d'équipement	8 200 000,00	2 332 300,00	10 532 300,00
13 - Subventions d'investissement			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 200 000,00		4 200 000,00
Autres dépenses réelles	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00
45.. Opération sous mandat	50 000,00	830 700,00	880 700,00
Opérations sous mandat	50 000,00	830 700,00	880 700,00
040 - Transferts entre sections	2 000 000,00	300 000,00	2 300 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Dépenses d'ordre	5 000 000,00	300 000,00	5 300 000,00
Dépenses de l'exercice	17 450 000,00	3 463 000,00	20 913 000,00